

Dr. Roland Rolles

**Vice-président Administration
et Finances**

Universität des Saarlandes | Postfach 15 11 50 | D-66041 Saarbrücken

Diffusion :

À l'attention des membres du personnel
de l'Université de la Sarre

Information
(C2/2025/04)

Mise en fourrière des véhicules
en cas de stationnement gênant

Madame, Monsieur,

Le stationnement de véhicules à des emplacements non prévus à cet effet peut donner lieu à des situations dangereuses sur le campus. Les véhicules stationnés au niveau des voies d'accès des véhicules de secours et sur les emplacements réservés aux sapeurs-pompiers sont notamment susceptibles d'entraver l'intervention des services de secours en cas d'urgence et peuvent coûter à ces derniers un temps précieux. Le blocage des trottoirs et voies piétonnes ou cyclables entraînant une mise en danger des usagers est également à proscrire.

Afin de maintenir dégagées les voies d'accès réservées aux véhicules de secours et de garantir la fluidité de la circulation, la présidence de l'Université se voit par conséquent dans l'obligation de faire procéder à la mise en fourrière des véhicules stationnés de manière illicite. Il reviendra au ou à la propriétaire du véhicule de prendre en charge le coût de l'enlèvement (actuellement de l'ordre de 270 euros). Cette solution est indispensable et constitue le seul moyen pour nous de garantir la sécurité sur le campus ; nous vous remercions donc de votre compréhension à cet égard.

Nous vous invitons à vous garer uniquement aux emplacements prévus à cet effet, notamment dans les parkings de l'Université, même si cela vous oblige à effectuer ensuite une petite partie de votre trajet à pied. Une convention a été conclue avec les sociétés de transport en commun afin de vous permettre d'emprunter gratuitement les autobus sur le campus.

Adresse postale :

Standort Meerwiesertalweg
Postfach 15 11 50
D-66041 Saarbrücken

Adresse visiteurs :

Site Meerwiesertalweg
Meerwiesertalweg 15
Bâtiment 8, niveau 5, bureau 002
66123 Sarrebruck, Allemagne

Tél. : +49 681 302-2002

vpww@uni-saarland.de
www.uni-saarland.de/fr

02.04.2025 | Page 2

Avant tout enlèvement de véhicule, nous nous mettons en relation avec le bureau d'émission des cartes et essayons de contacter le ou la propriétaire afin de lui permettre de déplacer son véhicule. Veuillez par conséquent vous assurer que vos coordonnées et votre plaque d'immatriculation auprès du bureau d'émission des cartes sont bien à jour.

Si votre véhicule a été mis en fourrière, veuillez vous mettre en relation avec la centrale d'alerte (extension 2242) qui vous indiquera la fourrière à contacter pour le récupérer.

Ensemble, faisons en sorte de ne pas entraver l'intervention des services de secours et de ne pas mettre d'autres usagers en danger en stationnant à des emplacements interdits ou gênants.

En vous remerciant par avance et bien cordialement,



Dr. Roland Rolles
Vice-président Administration
et Finances

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la section [Où se garer](#) de notre site Internet, ainsi que la [page de contact des bureaux d'émission des cartes](#).